

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 634-2025 relatif à la gestion des nuisances

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 4 février 2025, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 634-2025 relatif à la gestion des nuisances.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5 février 2025.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière